

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MAXTALI ENTERPRISES INC.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 28 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour le renouvellement du permis.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.
- Lors de ma visite, il pleut les enfants n'ont pas été à l'extérieur.
- Je recommande le renouvellement pour ce permis.
- Les recommandations de la santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2021

Date

original signé par
Patrick Soucy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2021

Date